



■ BIELES ■ EILERENG ■ SUESSEM ■ ZOLWER

Belvaux/Sanem, le 07 septembre 2023

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Madame la Ministre de l'Environnement en date du 31 août 2023, réf N° **EAU/AUT/23/0411**, la société

SICONA Sud-Ouest

a obtenu une autorisation relative à **la création de deux gués au lieu-dit « Alten Weiher » à Sanem.**

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours peut être interjeté auprès le tribunal administratif statuant comme juge de fond. Ce recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un **délaï de quarante jours** à partir de la notification de la décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **07 septembre 2023 au 17 octobre 2023 inclus.**

La décision et les plans y afférents sont à la disposition du public au service écologique de la Commune de Sanem.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz